

MAIRIE DE MONPAZIER

Compte rendu de réunion du conseil municipal Séance du 22 juin 2022 - 19 H00

Présents : Mme Christel Rouberties, et MM Alain Berlioz, Christian Lavarenne, Guy Lacombe, Jean Biard, Pascal Crinière, Fabrice Duppi,
Absents excusés : Mme Josiane Taudière (procuration à Alain Berlioz), Mégane Chantal.
MM Guillaume Levert, Jean-Christophe Lorblancher.
Secrétaire de séance : M Christian Lavarenne.

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande s'il y a des remarques sur le compte rendu du 11 mai 2022 et le soumet à l'approbation. Celui-ci est accepté à l'unanimité.

DELIBERATIONS

D01 : CCBDP Mutualisation pour l'entretien de la Médiathèque

Monsieur le Maire informe son Conseil que suite à la modification des compétences de la CCBDP au 1^{er} janvier 2018, notamment la restitution de la compétence Médiathèque à la commune et dans un souci d'économie et de rationalisation du temps et des conditions de travail des agents, il propose de créer un service commun avec la CCBDP afin d'effectuer les missions relatives au bon fonctionnement de la Médiathèque de Monpazier.

Ce service commun (nettoyage de la Médiathèque) est géré par la CCBDP.

Monsieur le Maire propose de signer une convention avec la CCBDP à compter du 1^{er} janvier 2022.

Accord du Conseil municipal à l'unanimité.

D02 : Modification des statuts du SIVOS de Monpazier.

Vu l'article L. 5211-17 et l'article L.5211-20 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du préfet de la Dordogne du 8 décembre 2016 portant extension des compétences du SIVOS de Monpazier ;

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Syndical s'est prononcé en faveur d'un projet de travaux de réhabilitation de l'école de Monpazier.

Il convient désormais que le SIVOS modifie ses statuts en ce qui concerne les articles 1 et 18 relatifs à ses compétences et procède à cette occasion à leur mise en conformité avec le code général des collectivités territoriales ;

Article 1 : Le Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire a pour compétences :

● **En matière scolaire :**

- l'organisation et le fonctionnement du service scolaire de l'école de Monpazier
- la construction et l'entretien des bâtiments scolaires de l'école de Monpazier

● **En matière périscolaire :**

- l'organisation et fonctionnement de l'accueil périscolaire de 07h45 à 09h et de 16h30 à 18h30 les jours d'école
- construction, gestion, et entretien de la cantine scolaire de l'école de Monpazier

Le comité syndical pourra toutefois en vertu des dispositions de l'article L. 5211-17 du code général des collectivités territoriales, délibérer sur une éventuelle extension de ses compétences.

Article 18 : Le programme annuel des travaux à effectuer par le syndicat sera approuvé par le comité, en même temps que le budget primitif.

Le comité syndical assurera le suivi des travaux prévus sur l'ensemble des bâtiments scolaires, cantine, cour de récréation et ses abords.

Le Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire a validé ces nouveaux statuts le 09 juin 2022. La nouvelle rédaction des statuts sera telle qu'en annexe

Monsieur le Maire explique qu'après notification aux communes des nouveaux statuts validés, chaque conseil municipal doit être consulté et doit se prononcer dans un délai de trois mois à compter de notification de cette délibération (*selon l'article L 5211-17 du CGCT*) ; ce délai passé, l'avis est réputé favorable.

Monsieur le Maire propose d'approuver les nouveaux statuts du Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire.

Accord du Conseil municipal à l'unanimité.

D03 : Ancien presbytère / détermination des missions du Maître d'Œuvre

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 21 janvier 2022 le Conseil municipal a retenu le bureau d'architecture ERA représenté par Monsieur Enrico Realacci comme Maître d'œuvre, pour le projet de réhabilitation de l'ancien presbytère.

L'acte d'engagement est proposé avec un forfait de rémunération de 39 600 € HT comprenant la tranche ferme et les tranches optionnelles.

Accord du Conseil municipal à l'unanimité.

D04 : Ancien presbytère / lancement appel d'offre aux entreprises

Monsieur le Maire donne la parole à Christian Lavarenne, en charge de ce dossier. Il rappelle le projet de réhabilitation du presbytère dont le Maître d'œuvre est le bureau d'architecture ERA. Le bâtiment sera réaménagé en trois logements locatifs.

Le montant estimatif des travaux s'élève à 308 380€ HT. Il convient de lancer la procédure de consultation des entreprises.

Accord du Conseil municipal à l'unanimité.

D05 : Autorisation de signature d'un bail commercial

Monsieur le Maire rappelle que le local commercial situé 1 bis route de Beaumont s'est libéré le 31 mai 2022. La société "ALLIANCE Forêts Bois" souhaite louer ce local commercial à compter du 01/07/2022.

Quelques petits travaux seront à réaliser.

Accord du Conseil municipal à l'unanimité.

D 06 : Autorisation de signature des baux communaux

Afin d'accélérer la procédure de signature lors des changements des baux communaux et commerciaux, le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne délégation à Monsieur le Maire pour signer tous les baux communaux et commerciaux de la commune.

Affaires diverses

Monsieur le Maire rappelle que la Mairie est propriétaire d'un bois de 5 000 m² sur la commune de Lavalade jouxtant la déchetterie. Après l'avoir été contactée, la société "Alliance Forêts Bois" a évalué le bois exploitable et fait une proposition.

Monsieur Guy Lacombe souhaite se rendre sur les lieux et s'occuper de ce dossier.

Travaux

M. Pascal Crinière intervient pour faire le point sur les travaux à venir ainsi que les projets. Il informe qu'un groupe d'habitants de la commune souhaite un terrain de pétanque supplémentaire afin d'y faire des concours.

M. Crinière rappelle que la mairie possède un terrain en dessous du rempart côté sud que l'on pourrait aménager en terrain de pétanque sur une surface de 150 m².

Accord de principe du Conseil.

Le stationnement en zone bleue va être mis en place dès le mois de juillet dans les rues Notre Dame et Saint Jacques Nord, les disques seront offerts aux habitants de la commune et à toutes les personnes qui n'en ont pas.

Il informe que les travaux de sécurisation aux entrées de Monpazier sont dans l'attente d'être réalisés par l'entreprise courant septembre.

Monsieur le Maire rappelle que la Mairie va organiser le 13 juillet une réception à la Mairie, en l'honneur des 100 ans de Mme Cazaubiel.

La commune de Rhinau en Alsace, jumelée avec Beaumont du Périgord, sera accueillie par la Mairie de Monpazier, dans le cadre de sa venue le 17 juillet après midi.

Un vin d'honneur sera offert à cette occasion.

Le Centre de loisirs de Monpazier organise avec les enfants des actions dans le village du 8 juillet au 26 août sous forme de messages, dessins, photos... afin de sensibiliser la population et les touristes à ne pas jeter les déchets et mégots sur la voie publique. M. Alain Berlioz souhaite prendre contact avec le Directeur pour réaliser des photos.

Suite au projet de l'installation de la borne à l'aire de camping-cars, monsieur le Maire informe que les travaux ont pris du retard en raison de formalités administratives de la Trésorerie.

Un panneau d'informations sur la bastide avec photos va être installé à l'entrée de l'aire de camping-cars.

Monsieur le Maire informe que Ciné Passion va diffuser en plein air, le 11 août, le film "LE DERNIER DUEL" (tourné à Monpazier) en VO sous-titré, en collaboration avec la Mairie.

La séance se termine à 20h00 et Monsieur le Maire laisse la parole à Amanda et Evelyne, habitantes de Monpazier qui s'occupent du composteur au Foirail Nord. Il cite aussi d'autres habitants au Foirail Sud qui s'investissent. Le Conseil municipal les remercie vivement pour leur implication.
